



## Maladie et brimades de la part d'un commercial

Par **kaya0712**, le 11/02/2011 à 14:03

Bonjour, j'ai commencé en tant qu'interimaire avec possibilité d'embauche en Mai 2011. Il n'y avait plus d'assistante en poste depuis environ 3 mois, 1 démission et une salariée en arrêt depuis 6 mois. Je suis partie en formation 1 semaine après mon arrivée. A mon retour j'ai traité des dossiers complexes alors que je n'avais pas les qualifications requises. J'ai toujours fait au mieux. On m'a embauché en septembre. J'avais demandé une augmentation de mon salaire de base brut, la réponse "vous êtes déjà au dessus de la moyenne pour ce poste". J'accepte tout de même, le travail me plaisait. Malheureusement un problème de santé m'a obligé de me mettre en arrêt, 1 semaine mais mon état s'aggravant (hernie cervicale avec multiples tendinites) j'ai dû me remettre en arrêt pour une durée de 21 jours. A mon retour mon ancienne collègue avait démissionné et une nouvelle intérimaire est arrivée en novembre, mon directeur a décidé de prendre une intérimaire pour me remplacer pour palier à mes absences. Pas de soucis, la charge de travail est importante. L'une d'elle est embauchée. J'ai formé les deux personnes suite à une demande de mon directeur, ce que je fais. Je n'ai pas passé de visite de reprise lors de mon retour. J'ai passé ma visite médicale début décembre, visite annuelle, dont j'ai pris rdv moi-même. Manque de chance à nouveau problème j'ai dû me remettre en arrêt 1 semaine après cette visite pour 3 semaines. Depuis décembre mon commercial est sans cesse sur mon dos, il me reproche mes arrêts et sous entend même que vu que je suis déclarée apte, rien ne prouve mon problème (opération prévue dans 1 mois). Je fais des erreurs mais cette personne me traite avec dédain et mépris quand il s'adresse à moi. Je ne supporte plus sa présence et je sens bien que la mienne le dérange. Mon directeur lui ne remet pas en cause mon problème de santé et m'a même "excusé" de mes erreurs vu les douleurs et le traitement que je prenais. Il faut aussi savoir que le commercial arrive à la société dans un état d'ébriété régulièrement et qu'il a la critique facile sur la direction ou les référants. Aujourd'hui nouvel arrêt suite à des douleurs et un mail très vindicatif et blessant. Il a interdit à mes collègues tout contact avec moi. Aujourd'hui je suis dans une impasse, le travail me plaît mais le harcèlement que je subis est insupportable. Ai-je un recours ou puis-je demander à mon directeur un arrangement pour mon départ. Dois-je lui adresser un courrier en lui expliquant tout? Merci

Par **P.M.**, le 11/02/2011 à 16:19

Bonjour,  
Il faudrait déjà savoir si ce commercial est hiérarchiquement comme étant votre responsable...

Par **kaya0712**, le **11/02/2011** à **16:48**

Il nous a été annoncé qu'il devenait coordinateur d'agence début Janvier par notre directeur régional , oralement, mais aucune note de service n'a été faite dans ce sens. Cette fonction ne lui permet pas d'accepter nos demandes de congé, faites auprès de notre directeur de région.Nous devons simplement l'informer en cas d'absence. Il n'a aucun droit de signature pour les documents internes.

Alors je ne sais pas si il est mon supérieur hiérarchique, apparemment au niveau de notre siège il n'en est pas fait référence.

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **17:50**

Donc, il devrait se tenir à sa place...

Je pense que, comme apparemment vous avez l'air en bons termes avec lui, vous pourriez vous en entretenir avec votre directeur afin de voir comment gérer le problème car il serait quand même dommage que vous deviez mettre un terme à votre collaboration pour une telle cause, sinon vous pourriez demander une rupture conventionnelle...

Par **kaya0712**, le **11/02/2011** à **18:33**

Merci pour votre réponse. Si je désirai partir, le fait de ne pas avoir passé de visite de reprise après l'arrêt de travail peut il jouer en ma faveur.

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **18:39**

Il semble que cela soit régularisé depuis, de toute façon ce n'est pas significatif en l'occurrence...

Par **kaya0712**, le **12/02/2011** à **12:29**

Puis je adresser un courrier à mon directeur lui expliquant les faits et mon ressenti actuel. Et si oui dois je lui adresser en AR.

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **12/02/2011** à **12:37**

Bonjour,

Vous pouvez en effet éventuellement après l'avoir averti oralement du départ de votre lettre

recommandée si vous en avez l'occasion...